Communiqué de presse intersyndical Snes-FSU Lyon, CGT Educ'action 69 et Sud Éducation Rhône.

Il concerne l'enseignante du Rhône, empêchée de faire cours en raison de son masque aux couleurs arc-en-ciel.

> L'intersyndicale Snes-FSU Lyon, CGT Educ'action 69 et Sud Éducation Rhône apporte son soutien à l'enseignante empêchée de faire cours

Les organisations syndicales de l'Éducation nationale du Rhône Snes-FSU Lyon, CGT Educ'action 69, Sud Éducation Rhône, apportent leur soutien à la collègue du Lycée Germaine Tillion (Sain Bel) qui a été interdite d'assurer son enseignement le 3 mai dernier au motif qu'elle portait un masque aux couleurs arc-en-ciel.

Selon la cheffe d'établissement, ce masque enfreignait son devoir de neutralité. Convoquée par le Rectorat sur cette question, l'enseignante s'est vu recommander de ne plus utiliser ce masque au prétexte qu'il pouvait être perçu comme faisant la promotion de certaines «pratiques» alors qu'il n'est qu'un rappel au principe d'égalité. Il a d'ailleurs été abondamment repris par le ministère de l'éducation nationale, notamment le 17 mai pour la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie, et contre toutes les discriminations liées aux identités de genre.

Les organisations syndicales dénoncent l'attitude de la proviseure et du rectorat qui n'a pas condamné un ordre manifestement illégal, conseillan tmême vivement à la collègue de s'y conformer. Les dénégations actuelles d el'administration n'y changent rien.

Les organisations syndicales réaffirment leur engagement contre toutes les formes de discrimination notamment en raison des identités sexuelles ou de genre et se battent pour que l'Éducation nationale amplifie son action. Elles réaffirment leur soutien à cette enseignante qui n'a finalement que respecté son devoir d'agente.La collègue a déposé un recours hiérarchique auprès du recteur.

Face à l'absence de réponse, les organisation syndicales du Rhône vont saisir la Défenseure des droits.

Lyon, le 01/06/2021Snes-FSU Lyon

CGT Educ'action 69Sud Éducation Rhône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lycée Germaine Tillion

Affaire suivie par :
[redacted]
Tél : 04 37 50 17 70
500 Allée de Grands Champs
69210 SAIN BEL

Sain Bel, le 3 mai 2021

Mme [redacted], Proviseure

à

Madame [redacted] Anne-Laure

Objet : Rapport sur votre manière de servir au lycée

Lundi 3 mai vers 13h30, la proviseure adjointe m'a informé que vous étiez présente au lycée avec un masque aux couleurs arc en ciel et qu'elle a entamé un échange avec vous vous indiquant que le port de ce masque était non réglementaire .
Je suis allée vous chercher en salle des professeurs pour vous demander de venir dans mon bureau. Je vous ai reçu pour vous rappeler à votre devoir de neutralité. Je vous ai donné des masques fournis par l'éducation nationale et indiqué que vous ne pourriez pas faire cours devant vos élèves sans changer votre masque. Vous avez refusé ces masques blancs que je vous proposais et vous avez quitté mon bureau en indiquant dans le couloir que vous reviendriez le lendemain avec.
Vous êtes revenu accompagnée de deux professeurs, je vous ai reçu à nouveau avec la proviseure adjointe. Je vous ai rappelé que vous deviez respecter en tant que fonctionnaire le principe de neutralité dans l'exercice de vos fonctions et que si vous n' ôtiez pas votre masque, je vous demandais effectivement de ne pas prendre vos classes.

Vu et pris connaissance le :

La Proviseure, Madame [redacted].

Signature :

LYCÉE GERMAINE TILLION
La Proviseure
[redacted]
69210 SAIN-BEL

Lycée Germaine Tillion
Tél : 04 37 50 17 70
Mél : ce.0694007h@ac-lyon.fr
500 Allée de Grands Champs
69210 SAIN BEL